



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2026

Délibération n°2026-04-29 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCMG AU SEIN DE L'OFFICE DU TOURISME DE MARIE-GALANTE (OTMG)

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 12
- Pouvoirs : 1
- Suffrages : 13
- Convocation du : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois d'avril à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X			M. Jean-Claude MAES			X
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS	X		
Mme Francette JACQUES	X			Mme Franceline SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND		X		M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Liliane PASSE-COUTRIN			X
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN	X		
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE	X		

Secrétaire de séance : Mme Kénia MALADIN-NEBOT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L.134-1 et suivants ;

Vu l'acte de création de l'Office du Tourisme de Marie-Galante en date du 1^{er} novembre 1996 ;

Vu les statuts de l'Office du Tourisme de Marie-Galante modifiés en assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2017 ;

Considérant que l'OTMG est administré par un conseil composé de membre issu du conseil communautaire et désigné par lui.

Madame la Présidente expose :

Pour donner suite à l'installation des conseillers communautaire, il convient de délibérer afin de désigner les représentants de la CCMG au sein des organismes extérieurs.

Il est rappelé que les missions déléguées par la CCMG à l'Office du Tourisme de Marie-Galante (OTMG) sont les suivantes :

- La coordination de l'action touristique locale,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'accueil sur l'ensemble du territoire de Marie-Galante,
- Le développement et la coordination des animations touristiques et de loisirs,
- La coordination et la structuration de l'offre touristique locale,
- Création et animation de l'observatoire local de tourisme en partenariat avec la CCMG,
- Mise en place du classement préfectoral de l'Office du Tourisme,
- La contribution à la mise en place de la taxe de séjour.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'OTMG, le conseil d'administration est composé de 17 membres dont :

- Cinq (5) membres de droit :
 - o Le Président de la CCMG, ou son représentant,
 - o Quatre (4) conseillers communautaires dument désignés par l'assemblée délibérante de la CCMG,
- 7 membres élus au scrutin secret par l'assemblée général pour deux (2) ans et choisis dans la catégorie des membres actifs jouissant de leurs droits civils et ayant la nationalité française,
- 4 personnalités locales, particulièrement qualifiées, désignés par l'assemblée délibérante de la CCMG,
- Un représentant du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe.

Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner

- Les membres de droit suivant :

Statut	Fonction	Nom - Prénom
Membres de droit	Président(e) de la CCMG	Maryse ETZOL
	Conseiller communautaire	José ENCELADE
	Conseiller communautaire	Kénia MALADIN NEBOT
	Conseiller communautaire	Francky RODOMOND
	Conseiller communautaire	Edouard MONDUC

- Les personnalités locales qualifiées suivantes :

Statut	Fonction	Nom - Prénom
Personnalités locales qualifiées	Gérant CocoBeach Resort	Karl ETZOL
	Responsable Bricomat	Laurent LEDRECK
	Gérant Siwo Café	José VILDINA
	Gérant Loulouz Beach	Yves MARTIN

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **DE DESIGNER** les membres de droit ci-après pour siéger au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Marie-Galante :

Statut	Fonction	Nom - Prénom
Membres de droit	Président(e) de la CCMG	Maryse ETZOL
	Conseiller communautaire	José ENCELADE
	Conseiller communautaire	Kénia MALADIN NEBOT
	Conseiller communautaire	Francky RODOMOND
	Conseiller communautaire	Edouard MONDUC

- **DE DESIGNER** les personnalités locales qualifiées ci-après pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Marie-Galante :

Statut	Fonction	Nom - Prénom
Personnalités locales qualifiées	Gérant CocoBeach Resort	Karl ETZOL
	Responsable Bricomat	Laurent LEDRECK
	Gérant Siwo Café	José VILDINA
	Gérant Loulouz Beach	Yves MARTIN

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **21 AVR. 2026**
- L'affichage le : **21 AVR. 2026**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr